conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CAPRI™ FORTE

Identifiant Unique De Formu: N68A-V0H7-J00W-97YT

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit phytosanitaire, Herbicide

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V. Zuid-Oostsingel 24D 4611 BB Bergen op Zoom

LES PAYS-BAS

Information aux : +31 164 444 000

clients

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: 1.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

*

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation

pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environne-

ment.

Conseils de prudence : Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alternez l'emploi de ce prodduit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Les codes HRAC pourle mode d'action de les subs-

tances active de ce produit sont 2 et 4.

SPe2 Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoeilig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans

les législations régionales soient mises en œuvre.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir

mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obliga-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

toirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive

(voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient pyroxsulame (ISO). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | NoCAS NoCE NoIndex REACH Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|-------------------|--|---|--------------------------|
| Cloquintocet | 88349-88-6 01-2120249233-62- 0000 | Aquatic Chronic 2; H411 | 26,6 |
| pyroxsulame (ISO) | 422556-08-9 613-327-00-4 | Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): | 18,75 |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 26.04.2023 1.0 26.04.2023 800080100683

| | | 100 | |
|--------------------------|--|--|--------------|
| florasulame (ISO) | 145701-23-1 613-230-00-7 | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | 3,67 |
| | | Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 | |
| | | Limite de concentration spécifique Aquatic Acute 1; H400 >= 0,25 % Aquatic Chronic 1; H410 >= 0,25 % Aquatic Acute 1; H401 0,025 - < 0,25 % Aquatic Chronic 1; H411 0,025 - < 0,25 % Aquatic Acute 1; H402 0,0025 - < 0,025 % Aquatic Chronic 1; H412 0,0025 - < 0,025 % | |
| Lignosulfonate de sodium | 8061-51-6 | Eye Irrit. 2; H319 | >= 10 - < 20 |
| acide citrique | 77-92-9 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42 | Eye Irrit. 2; H319 | >= 3 - < 10 |
| Méthyle d'halauxifène | 943831-98-9 | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité | >= 3 - < 10 |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

| | | chronique pour le milieu aquatique): 1.000 | |
|--|---|--|-------------|
| Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate | Non attribuée 01-2119976349-20, 01-2119976349-20- 0003, 01- 2119976349-20-0004, 01-2119976349-20- 0005, 01- 2119976349-20-0006, 01-2119976349-20- 0007 | Eye Irrit. 2; H319 | >= 3 - < 10 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rincage

encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez

un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement

de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer

aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Balayer et enlever à la pelle.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimi-

nation.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des

législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE)

no 1107/2009.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposi- tion) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|--|--|------------------------|------------|
| Kaolin | 1332-58-7 | Valeur limite (fraction alvéo- laire) | 2 mg/m3 | BE OEL |
| | | moyenne pondé- rée dans le temps (Poussière respirable) | 0,1 mg/m3 | 2004/37/EC |
| | Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chi-

miques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel. l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules

homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique granulés

Couleur havane

Odeur légère

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: 1.0

Numéro de la FDS: 26.04.2023

800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

pΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs Donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Auto-inflammation Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Donnée non disponible Tension superficielle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Composants:

Cloquintocet:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6,11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

pyroxsulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

florasulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg

DL50 (Souris): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

acide citrique:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (souris): 5.400 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

DL50 (Rat): 3.000 - 12.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

acide citrique:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

13/36

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Composants:

pyroxsulame (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Lignosulfonate de sodium:

Résultat : Irritation des yeux

acide citrique:

Résultat : Irritation des yeux

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Composants:

Cloquintocet:

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

pyroxsulame (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

florasulame (ISO):

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Méthyle d'halauxifène:

Remarques N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

Concernant la sensibilisation respiratoire: Remarques

Aucune donnée trouvée.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Remarques Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

Remarques Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Cloquintocet:

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

pyroxsulame (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

florasulame (ISO):

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Lignosulfonate de sodium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

acide citrique:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

Méthyle d'halauxifène:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Cloquintocet:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas pro-

voqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

pyroxsulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérigène

ambigüe. Ces effets ne sont pas considérés comme transpo-

sables aux humains.

florasulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

acide citrique:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Cloquintocet:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur

les foetus des animaux de laboratoire.

pyroxsulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

florasulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS:

800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

chez le foetus, même à des doses avant provoqué des effets

toxiques chez la mère.

acide citrique:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

- Evaluation

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Cloquintocet:

Evaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

> matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

acide citrique:

Evaluation Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Méthyle d'halauxifène:

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-Evaluation

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cloquintocet:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

pyroxsulame (ISO):

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie.

florasulame (ISO):

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

acide citrique:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins. Foie. Thyroïde.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Cloquintocet:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

pyroxsulame (ISO):

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

florasulame (ISO):

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Lignosulfonate de sodium:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

acide citrique:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Cloquintocet:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon à tête de mouton (cyprinodon variegatus)): >

120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Coquille d'huître (crassostrea virginica)): > 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Crevette (mysidopsis bahia)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 66,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 23,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,143 mg/l

Durée d'exposition: 33 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 200 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

pyroxsulame (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87,0 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,00257 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE 221.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 3,2 - 10,1 mg/l Point final: survie

Durée d'exposition: 40 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 10,4 mg/l Point final: survie Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 10.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2000 mg/kg poids corporel.

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 107,4 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

florasulame (ISO):

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Toxicité pour les poissons Remarques: Matière très toxique pour les organismes aqua-

tiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les es-

pèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 292 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0.00894 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0,305

ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 119 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique

NOEC: > 2.9 mg/lPoint final: Divers Durée d'exposition: 33 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 38,90 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 50,2 mg/l

Point final: croissance Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS:

800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.320 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: 1047 mg/kg poids corporel. Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

CL50 par voie alimentaire: > 5.000 ppm

Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Remarques: Pour cette famille de produits:

acide citrique:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.516 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: 1.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aqua-

tiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les es-

pèces les plus sensibles).

CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2,01 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3,22

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,12 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,0

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)):

0,000393 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 981 mg/l

Durée d'exposition: 1 jr

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,259 mg/l Point final: Divers

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

NOEC: 0,00272 mg/l Durée d'exposition: 36 ir

Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

Type de Test: Essai en dynamique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: 1.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,484 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1.000

lique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Point final: mortalité

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm

Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: Autres lignes directrices

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm

Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Méthode: Autres lignes directrices

DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.

Point final: mortalité

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 98,1 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 108 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

pyroxsulame (ISO):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Biodégradation: 20 - 30 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

florasulame (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas

les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

0,012 kg/kg

Le temps d'incubation: 5 jr

ThOD : 0,85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr

Photodégradation : Constante de vitesse: 7,04E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

Lignosulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: La substance présente un potentiel de biodégra-

dation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas

les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: < 5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Constante de vitesse: 1,089E-10 cm3/s

Méthode: Estimation

acide citrique:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodé-

gradabilité intrinsèque.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Type de Test: aérobique Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Résult

Résultat: N'est pas biodégradable

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Halauxifène.

La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais

OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7,7 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Cloquintocet:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,12

Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

pyroxsulame (ISO):

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,01 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS:

800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

ou Log Pow < 3).

florasulame (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Durée d'exposition: 28 jr Température: 13 °C

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,22

pH: 7,0

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Lignosulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -3,45

Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

acide citrique:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,72 (20 °C)

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Méthyle d'halauxifène:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 42 jr Température: 21,8 °C Concentration: 0,00194 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 233

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,76

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Aucune donnée trouvée.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cloquintocet:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 206

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

pyroxsulame (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: <= 42

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

florasulame (ISO):

Répartition entre les compar- :

Koc: 4 - 54

timents environnementaux

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol Temps de dissipation: 0,7 - 4,5 jr

Lignosulfonate de sodium:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: > 99999

Méthode: Estimation

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

acide citrique:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compar- :

Koc: 5684

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre timents environnementaux

(Koc > 5000).

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Cloquintocet:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

pyroxsulame (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

florasulame (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Lignosulfonate de sodium:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

acide citrique:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Méthyle d'halauxifène:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version 1.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Cloquintocet:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

pyroxsulame (ISO):

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

florasulame (ISO):

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Lignosulfonate de sodium:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide citrique:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Méthyle d'halauxifène:

Potentiel de destruction de

l'ozone

 Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

1.0

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 26.04.2023 800080100683

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.04.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR UN 3077 RID **UN 3077 IMDG** : UN 3077 IATA UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Pyroxsulam)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Méthyle d'halauxifène, Pyroxsulam)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Halauxifen-methyl, Pyroxsulam)

IATA Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Halauxifen-methyl, Pyroxsulam)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADR 9

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision:

800080100683 1.0 26.04.2023 Date de la première version publiée:

26.04.2023

RID 9 **IMDG** 9 IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-)

nels **RID**

Groupe d'emballage Ш Code de classification M7 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

EmS Code F-A, S-F

Remarques Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y956 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y956 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne: : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Polluant marin oui(Halauxifen-methyl, Pyroxsulam)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants Non applicable organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Numéro d'enregistrement 28801P/B

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

L'ENVIRONNEMENT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009. Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



CAPRI™ FORTE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.04.2023 800080100683 Date de la première version publiée:

26.04.2023

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Code du produit: GF-3706

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR